



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**Réunion conjointe des Sous-groupes de l'APIRG:  
Planification opérationnelle des aéroports (AOP); et,  
Gestion du trafic aérien/Gestion des informations aéronautiques/Recherche et secours  
(ATM/AIM/SAR)  
(Nairobi-Kenya du 5 – 8 juillet 2016)**

**Point à l'ordre du jour 4: Adhésion au Sous-groupe des Opérations de l'espace aérien et des aéroports de l'APIRG (AAO/SG)**

### ADHÉSION A L'AAO/SG

*(Présentation du Secrétariat)*

RÉSUMÉ
<p>Ce document de travail présente les résultats de la réunion de l'APIRG/20 (à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire, du 30 novembre au 2 décembre 2015), et propose l'action qu'engagera la réunion après adhésion à l'AAO/SG</p> <p>Action de la Réunion est au paragraphe 3.</p>
<p><b>RÉFÉRENCE(S):</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Manuel de procédure de l'APIRG</li><li>- Rapport de l'APIRG/20</li><li>- Rapport de l'APIRG/E0</li></ul>
<p>Objectifs stratégiques de l'ICAO y relatifs: A et B</p>

## 1. INTRODUCTION

1.1 La Douzième conférence sur la navigation aérienne (AN-Conf/12) dans le cadre de la Recommandation 6/1–*Cadre régional des méthodologies de la performance et les outils de planification, entre autres*, a demandé aux Etats et aux PIRG de mettre l'accent sur la mise en œuvre des Modules du Bloc 0 des systèmes de mise à niveau par Blocs de l'OACI (ASBU) conformément à leurs exigences opérationnelles en reconnaissant que ces modules étaient prêts pour le déploiement.

1.2 Réunion de l'APIRG/19 a discuté l'alignement du Plan de mise en œuvre du Système régional de navigation aérienne avec la Méthodologie ASBU. A cet égard, la Réunion de l'APIRG/19 a convenue que les aspects de planification, de mise en œuvre, de suivi et de préparation des rapports soient pris en compte dans le cadre des ASBU. Par ailleurs, les principes de gestion par projets ont été entérinés pour application des ASBU par l'APIRG et ses organes subsidiaires, le cas échéant. En conséquence, la réunion de l'APIRG/19 a arrêté la Décision 19/48 relative à la Réorganisation de l'APIRG et a décidé de la tenue d'une réunion extraordinaire de l'APIRG à cet effet.

1.3 En vue de ce qui précède, le Groupe a, lors de sa Réunion extraordinaire à Lusaka en Zambie du 10 au 11 juillet 2014, passé en revue, entre autres, les succès et les défis qu'ont connus les différentes méthodologies de travail du Groupe depuis son établissement en 1981. Le Groupe a également discuté les Structures de réorganisation de l'APIRG telles que proposées par le Secrétariat et la Décision EO/01 relative à l'établissement de la Nouvelle structure de l'APIRG et ses Organes subsidiaires à l'**Annexe A**; c'est-à-dire la Réunion de l'APIRG, le Comité de coordination des projets de l'APIRG (APCC), deux (2) Sous-groupes et un (1) Groupe de travail de Prévision de Trafic AFI (AFI TFG). A la Réunion de l'APIRG/20, tenue à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire du 30 novembre au 2 décembre 2015; et après avoir établi son Bureau, le Groupe a demandé au Secrétariat de l'APIRG d'accélérer la mise en place et l'opérationnalisation des organes de la nouvelle structure de l'APIRG.

## 2. DISCUSSION

2.1 Conformément à la Décision 19/48 de l'APIRG, la Réunion extraordinaire du Groupe tenue à Lusaka en Zambie du 10 au 11 juillet 2014, a examiné deux options de réorganisation présentées au secrétariat et a adopté sa Décision EO/01 (Réorganisation de l'APIRG) établissant la Nouvelle structure de l'APIRG et ses Organes subsidiaires comme suit:

- (a) Comité de coordination des projets de l'APIRG (APCC)
- (b) Deux Sous-groupes alignés aux Domaines d'amélioration de la performance (PIA) des systèmes de mise à niveau par bloc de l'Aviation (ASBU):
  - Le Sous-groupe des Opérations de l'espace aérien et des aéroports (AAO/SG)
  - Le Sous-groupe de la gestion des infrastructures et des informations (IIM/SG)
- (c) Un Groupe de travail de Prévision de Trafic (TFG)
- (d) Une approche de projets à la mise en œuvre qui comporte:
  - *Projets*
  - *Equipes projets*
- (e) Révision des procédures (Manuel de l'APIRG) en ce qui concerne la participation aux activités du Groupe, qui consiste à mettre l'accent sur l'utilisation des experts disponibles au niveau des Etats plutôt que ceux du Secrétariat.

### *Comité de coordination des projets de l'APIRG (APCC)*

2.2 La mise en place de l'APCC avec pour objectif de remplir des tâches qui jusque là posaient un problème croissant. Il s'agit de réduire le volume de questions soumises à l'examen des réunions de l'APIRG à un niveau facile à gérer, remplir certaines tâches pendant la période entre les réunions de l'APIRG afin de faciliter la continuité et l'efficacité de la mise en œuvre, et soutenir la coordination nécessaire entre l'APIRG et le RASG-AFI. L'APCC sera composé du Président et du Vice Président élus, du Secrétaire de l'APIRG, des responsables élus des Sous-groupes et de Secrétaires des Sous-groupes.

### *Sous-groupe des Opérations des espaces aériens et des aéroports (AAO/SG)*

2.3 La mise en place du Sous-groupe AAO reconnaît la nécessité absolue de la coordination efficace entre différents domaines de l'ANS et de l'AGA, avec accent particulier du Domaine d'amélioration de la

performance des ASBU (PIA) 1 (l'exploitation de l'aéroport), PIA 3 (Capacité optimale et des Vols flexibles), PIA 4 (Trajectoires efficaces des vols).

2.4 Le Sous-groupe sera composé de responsables possédant des qualifications et de l'expérience technique en AGA et/ou ANS. Afin de faciliter l'objectivité, la continuité et l'expertise appropriée, les Etats et les organisations internationales identifiées par l'APIRG nommeront des responsables spécifiques au Sous-groupe et fourniront des informations sur les qualifications et l'expérience des personnes nommées (notamment les CV), pour permettre au Sous-groupe de l'AAO de profiter pleinement de l'expertise mise à sa disposition.

2.5 Si chaque Etat susceptible de faire une contribution valable aura l'occasion de participer, l'adhésion au Sous-groupe sera limitée à un certain nombre d'Etats et d'organisations, afin de faciliter l'efficacité sur les aspects tels que la considération des thèmes, des coûts, des logistiques et la mise en application des méthodes de travail informelles. En outre, les Etats devraient minimiser le changement fréquent des experts nommés pour permettre une continuité voulue et les bénéfices qui en découlent ; mais plutôt permettre aux experts nommés à servir pendant un période de temps assez longue.

2.6 Pour remplir ses responsabilités, le Sous-groupe sera appuyé par un Secrétaire nommé par le Secrétaire de l'APIRG parmi les membres du Secrétariat de l'OACI. Des membres supplémentaires du Secrétariat peuvent être assignés, le cas échéant, la tâche d'accompagner le Sous-groupe.

2.7 Pour que ce Sous-groupe réalise son travail, des «projets» seront identifiés par le Groupe APIRG pour exécution par des «Equipes» d'experts et des Intervenants (champions) sous la responsabilité du Sous-groupe. L'Equipe de projet élira parmi les Membres d'équipe, un Coordonnateur de l'Equipe de projet (PTC) qui facilitera et coordonnera les activités, y compris les délibérations de l'Equipe de projet et rendra compte au Sous-groupe. Chaque Equipe de projet sera appuyé par un Facilitateur désigné par le Secrétaire de l'APIRG parmi les membres du Secrétariat de l'OACI. Des membres supplémentaires du Secrétariat peuvent être assignés, le cas échéant, la tâche d'accompagner le Sous-groupe.

2.8 Le Projet sera défini selon les Modules des ASBU et les objectifs régionaux de performance convenus. Une Equipe de projet peut exécuter un ou plusieurs projets. Par ailleurs, en fonction du caractère du projet, le Groupe peut décider que l'équipe responsable rende compte directement au Groupe au lieu du Sous-groupe.

2.9 Le Manuel de procédure de l'APIRG, y compris les termes de référence de l'APIRG et de l'AAO/SG sont détaillés dans le PPT1 de cette réunion.

### **3. ACTION DE LA RÉUNION**

3.1 La réunion est invitée à:

- a) Prendre acte des informations dans ce document de travail; et
- b) Procéder à l'identification des membres du Sous-groupe AAO/SG conformément aux dispositions du manuel de l'APIRG

-----

ANNEXE (A)

Nouvelle structure de l'APIRG et ces Organes

